
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 1^{er} mars 2022

Absents : M. VALLAT Patrick, Mme HEBRE Emmanuelle,

Pouvoir : Mme. FAGES Marie Philippe donne pouvoir à Mme DUFRONT Marie-Chantal,

Secrétaire de Séance : Mme DUFRONT Marie-Chantal

Le Conseil Municipal, adopte l'ordre du jour à l'unanimité

Arrivée de M. DELAHAYE Vincent à 20 H 10

Arrivée de M LOISEAU Stéphane à 20 H 20

En début de séance M le maire s'exprime sur la situation en Ukraine afin de sensibiliser l'ensemble du conseil municipal et la population de Chabonais sur les possibilités d'aide au peuple Ukrainien.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2022, aborde l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

Ensuite, Marie Sotte de la société Com'Marie a présenté le futur site internet de la mairie.

1) Etude diagnostique du système d'assainissement collectif de Chabonais et des eaux pluviales, plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dysfonctionnements observés sur les systèmes d'assainissement de la commune. En effet, le réseau collecte des eaux parasites météoriques et de nappes importantes ainsi que des rejets « non-domestiques » peuvent affecter les performances épuratoires.

Au regard des éléments disponibles à ce jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des investigations complémentaires et plus précises sur le réseau d'eaux usées et eaux pluviales afin de mieux apprécier les quantités d'eaux parasites. Ces investigations consistent à réaliser une étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune.

Actuellement, la rue Souchet en travaux permet la vérification des réseaux. Il s'avère qu'il est indispensable de faire des travaux qui n'étaient pas forcément prévus.

Ce diagnostic est obligatoire et permettra d'obtenir des subventions conséquentes pour les futurs investissements. (Travaux rue du Brédin)

Cette délibération autorise à lancer la procédure des marchés publics et à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et du département.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Exonération de la taxe d'assainissement d'un usager

M. le maire expose que l'habitation de M Alexis Jean-Pierre située 28 route de Rochechouart présente une distance de 160 mètres linéaires par rapport au tabouret d'assainissement permettant le raccordement au réseau public d'assainissement. De plus, il conviendrait d'installer une pompe de relevage pour permettre l'évacuation des eaux usées de la maison vers le réseau d'assainissement. M. le maire rappelle également que le SPANC de la communauté de communes a vérifié l'assainissement autonome de l'habitation et qu'il est conforme à la réglementation.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération de la redevance assainissement au profit de M Alexis Jean-Pierre.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

3) Adressage protocole de mises à jour Grenord rue Gilbert Paul Ganteille et rue du Mastizon

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix les délibérations. Adopté à l'unanimité.

4) Création de deux emplois non-permanents

Le maire propose au conseil municipal la création de deux emplois non-permanents. Mme Dourousseau Claudine, agent à la cantine, fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} avril 2022. Elle sera remplacée par une personne avec un contrat de six mois avec possibilité de renouvellement. En ce qui concerne les services techniques, un agent est en arrêt de maladie depuis fin novembre 2021 et un autre va être radié des cadres. Une activité du service en pleine croissance impose la nécessité d'avoir du personnel supplémentaire pour conforter l'équipe existante, d'où l'ouverture d'un poste sous contrat pour une durée de neuf mois.

Un contrat saisonnier (6 mois) avec un réfugié est à l'étude pour faire face à un surcroît d'activité.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

5) Demande de participation au voyage scolaire - élèves collège Jean de la Quintinie à Chabanais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le collège Jean de la Quintinie organise un voyage scolaire au Pic du Midi et à Toulouse. Le séjour se déroulera du 12 avril au 15 avril 2022.

La commune de Chabanais a été sollicitée pour une subvention exceptionnelle qui permettra d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} résidant dans la commune de Chabanais qui participeront à ce voyage scolaire (11 enfants). Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire décide d'allouer une participation globale de 330 € au collège Jean de la Quintinie.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

Le maire informe les élus que David Boulesteix a vendu sa boucherie au GAEC Gaudy, éleveur dans la commune de Saint-Junien. L'ouverture est prévue le 16 avril 2022.

Le permis de démolir a été accordé pour le bâtiment accolé au moulin dans le cadre de l'installation des futures turbines. Le maire a joint un courrier à la société en charge de la déconstruction afin de pouvoir récupérer des matériaux du bâtiment.

Une convention de prêt de matériel avec l'association des Juifs de Charente a été établie pour une exposition au collège et à la médiathèque du 1^{er} mai au 31 mai 2022.

Du 19 au 21 mai 2022, une demande de soutien a été faite pour la maladie de Lyme sous forme d'éclairage de la mairie en vert.

Les demandes de permis de construire déposées récemment ont été refusées par la CDPENAF en raison de la stricte application du décret du 29 juillet 2019 qui interdit toute artificialisation de terres agricoles, alors que les terrains sont viabilisés. Le maire sollicite un rendez-vous auprès de la préfète.

Il évoque la possibilité d'établir une carte communale qui permettrait de définir des zones constructibles.

Un courrier du département informe le maire que la mutualisation des cantines (collège et école primaire) semble compliquée à mettre en œuvre. Le maire va solliciter les services du Département pour avoir plus d'informations.

La séance est levée à 23 h 30

CHABANAIS, le 2 mars 2022

Secrétaire de Séance

Le Maire

Madame Marie-Chantal DUFONT



Le Maire

Michel BOUTANT

